

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **08 AVRIL 2016 à 20 h**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, COURTIN-VINCENT Annick, Adjoints, MM, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, CHEVROT Bruno (arrivé à 21 h 40), FOUACHE Séverine, HUYGHE Angélique, REMOND Jean, ANSEL Christine

Absente excusée : Martine DELATTRE

Absent : Gérard DEVIGNE

Procurations Bruno CHEVROT , le temps de son absence, pour Henri LEGAY

Convocation : du 31 mars 2016

Secrétaire : Fabienne CAPELLE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2015

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il est identique au compte administratif de la commune.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2015

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif, un président peut être élu étant donné que le Maire ne peut présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A du CLSH. Eveline BOIN est candidate à la fonction.

Le Conseil Municipal élit Eveline BOIN, Présidente lors des votes des Comptes administratifs.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOIN Eveline et quitte la salle.

Elle rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	578 460.03 €
Recettes	746 821.57 €
Excédent 2014	609 150.13 €
Part affectée à investissement :	59 094.40 €
Résultat de clôture 2015	718 417.27 €
Investissement	
Dépenses	142 512.33 €
Recettes	100 172.28 €
Déficit 2014	83 194.40 €
Restes à réaliser dépenses :	77 000.00 €
Restes à réaliser recettes	0€
Besoin de financement :	202 534.45€

Eveline BOIN demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'oppose, elle déclare le Compte administratif 2015 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à les rejoindre.

Affectation du résultat 2015 du budget commune

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte 1068 la somme de 202 534.45 € afin de couvrir le déficit en investissement et d'imputer au compte 002 excédent reporté en fonctionnement la somme de 515 882.82 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe que le BP a été préparé en conservant les taux d'imposition de l'an dernier soit 16.27 % pour la taxe d'habitation, 17.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.05 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les taux de l'an dernier.

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 05 avril 2016, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 145 743 €

Dépenses et recettes d'investissement : 732 635 €

qui reprend les programmes suivants : Remboursements des emprunts, frais d'enquête PLU et projet WAA, restes à réaliser en dépenses, l'achat de signalétique pour la mise en accessibilité, l'achat d'extincteurs, de matériel technique, d'une armoire, de travaux de voirie, l'opération église, l'opération école en partie et les travaux en régie pour la salle des associations et la cité Marius Ghier.

Subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets CLSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2016 soit 4 000 € pour le CCAS et 5 000 € pour le CLSH.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire propose de renouveler les montants de l'année précédente et rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions aux associations communales sauf pour les Chtis alter égaux dont l'association est dissoute. Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que pour les associations extérieures, il avait été demandé qu'elles fournissent leurs comptes avant le 31 mars 2016. Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions aux associations qui en ont fait la demande.

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention à une nouvelle demande « Aidez Kayliah ».

Compte de gestion 2015 du budget CLSH

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il est identique au compte administratif du budget CLSH.

Le Compte de gestion du percepteur pour l'année 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2015 du CLSH

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOIN Eveline, élue présidente en début de séance lors des votes des comptes administratifs et quitte la salle.

Eveline BOIN rappelle que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 27 209.49 €. Les recettes sont de 38 730.15 €, le déficit 2014 est de 4 139.57€ et le résultat de clôture 2015 est de 7381.09 €.

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif et déclare le compte administratif du CLSH pour 2015 adopté et invite Monsieur le Maire les rejoindre.

Bruno CHEVROT rejoint la séance à 21 h 40.

Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte Recettes 002 la somme de 7 381.09 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation du résultat.

Budget primitif de l'Accueil de Loisirs 2016

Monsieur le Maire informe que le budget primitif est prévu pour 29 400 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'accueil de loisirs.

Remplacement du personnel en cas d'absence prolongée

Monsieur le Maire rappelle propose de renouveler pour un an l'agent en CAE CUI pour faire face à la charge de travail dû à des arrêts de travail et de passer l'agent à 35 h à compter du 18 mai 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le renouvellement du contrat CUI CAE et de le passer à 35 h semaine à compter du 18 mai 2016 pour une période d'un an.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du temps de travail de l'agent en CAE n'est pas suffisant pour remplacer un agent à 28 h semaine absent, et demande l'autorisation de recruter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires au recrutement de tout agent vacant à partir de 15 jours d'absence.

Monsieur le Maire précise aussi qu'un agent administratif sera prochainement en congé maternité et demande que le remplacement puisse commencer avant le congé pour une bonne organisation des services de secrétariat de la mairie. Le Conseil Municipal donne son accord.

Organisation des TAP à la rentrée 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle que les TAP ont été mis en place et le comité de pilotage s'est réuni pour faire le point sur les questionnaires transmis aux parents. Dans l'ensemble, il ressort une satisfaction générale et les familles sont prêtes à participer financièrement au coût des TAP.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les TAP à la rentrée prochaine et de conserver leur gratuité du fait que le fond d'amorçage est reconduit.

Droit de préemption

Monsieur le Maire informe que la commune peut user de son droit de préemption pour une maison située au 28 Hameau de Fourdebecques appartenant à M André LAMBIN et une maison située au 11 rue Bernard Chochoy appartenant à M DUMONT Vincent et Mme ALLOUCHERY Anne-Sophie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter pour ces deux déclarations.

Demande d'implantation d'une benne « Relais »

Monsieur le Maire propose qu'une benne « Relais » soit mise à disposition derrière la salle des fêtes. Il informe que le Conseil Municipal est invité à visiter l'installation à Bruay la Buisnière et qu'une visite sera organisée avec le Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'installation d'une benne « relais » derrière la salle « Josse Heumez ».

Elections des délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait informé que le renouvellement partiel du conseil municipal de Bouvelinghem entraînait une réélection des délégués communautaires auprès de la CCPL et la perte d'un délégué pour Wavrans sur l'Aa.

La loi prévoit que les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Monsieur le Maire rappelle que les délégués communautaires sortants sont : Eveline BOIN, Gérard DEVIGNE et lui-même.

Monsieur le Maire déclare sa liste composée d'Eveline Boin et lui-même et demande s'il y a une autre liste. Il précise que Gérard DEVIGNE étant absent à cette séance, il n'a pas donné de consigne pour l'élection.

Après le vote à bulletin secret, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Julien DELANNOY et Eveline BOIN comme délégués communautaires.

Vente de bois

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il a été décidé de mettre en vente des lots de bois coupé au plus offrant. Monsieur le Maire ouvre les 14 propositions. Le Conseil Municipal écarte les offres qui étaient sur l'ensemble des lots, le règlement étant clair à ce sujet.

Ont obtenu :

Lot A : Mme Brigitte HEUMEZ pour 107 €

Lot B : M Arthur CAPELLE pour 150 €

Lot C : M Richard CAPELLE pour 180 €

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion de la CCPL en date du 24 mars 2016 à Quercamps dont l'ordre du jour était essentiellement les finances avec le vote des budgets. Il informe que la dotation de solidarité que la CCPL verse à la commune est divisée par deux cette année et que l'attribution de compensation que la commune verse à la CCPL est identique à l'an dernier.

Monsieur le Maire informe que la CCPL a augmenté la Taxe d'Ordures Ménagères d'un point. Il précise aussi que le Département a augmenté de deux points ses taux. La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition pour 2016, les augmentations du Département et de la CCPL entraîneront une augmentation des impôts pour les habitants de la commune.

Concernant l'Accueil de loisirs de juillet, Monsieur le Maire informe que l'ancien directeur ne postule pas cette année et que la commission embauche se réunit le lendemain pour recevoir des candidats au poste de directeur. De ce fait, il propose de décaler les inscriptions au centre afin de définir avec le nouveau directeur la future organisation du centre de loisirs.

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

02 mai pour les habitants de Wavrans sur l'Aa et les enfants scolarisés à Wavrans sur l'Aa,

17 mai pour les habitants d'Elnes et les enfants qui ont un lien familial ou professionnel avec Wavrans sur l'Aa, 06 juin pour les extérieurs.

Monsieur le Maire informe être allé le week end dernier à Lens pour la remise des Palmes académiques à Monsieur Jean-Noël DEMOL, natif de la commune. Monsieur le Maire fait part que celui-ci offre à la commune l'ensemble des ouvrages qu'il a écrit et il en profite pour le remercier.

Jean REMOND demande des nouvelles de l'assainissement pour l'école rue de la Halte. Annick COURTIN répond qu'une réunion est prévue prochainement sur place pour mettre la rue au programme.

La séance est close à 23 h 30

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 09 avril 2016

Le Maire,

DELANNOY Julien

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JD' or similar, written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE WAVRANS SUR L'AA' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun or star above.